



HR VALAIS Le coronavirus a modifié nos habitudes.

L'avènement du télétravail

L'association faîtière des ressources humaines en Valais (HR Valais) regroupe les professionnels valaisans de la gestion des ressources humaines et de la formation continue. Son objectif principal est de professionnaliser ce secteur. A cette fin, l'association se mobilise pour anticiper et accompagner les défis de la fonction RH liés aux transformations numériques et sociétales en cours particulièrement en ces temps mouvementés

La «libéralisation» du télétravail... flexibilité professionnelle...?

L'arrivée du coronavirus a bien entendu bouleversé toutes nos habitudes privées ou professionnelles fussent-elles bonnes ou mauvaises. Un des changements marquant dans les pratiques professionnelles des entreprises est le débarquement en force du télétravail comme solution alternative à la présence physique au bureau lorsque cela est possible, soit plus spécifiquement pour les activités administratives et de projet.



La crise du coronavirus va certainement pousser certains responsables à réviser leur perception du télétravail. MARTINE AUVRAY DE PIXABAY

Ce modèle de travail qui consiste à effectuer son activité professionnelle à son domicile n'est bien sûr pas nouveau, mais il manquait cruellement de considération. En effet, nombre de managers ne croyaient pas à ce mode où ils perdaient un peu de contrôle. Beaucoup d'entre eux argumentaient, sans forcément de

preuve ou de vécu, que la sempiternelle productivité n'était pas la même en travaillant à la maison. C'est pourquoi, il était très difficile voire impossible pour un travailleur de proposer un ou plusieurs jours de télétravail à son employeur, sous peine d'être déconsidéré ou même pris pour un faïnéant.

Mais ça c'était avant! Avant que ce satané virus ne vienne bousculer nos habitudes et croyances, avant que le télétravail ne devienne LE moyen de maintenir une activité. Cela va certainement pousser certains responsables hiérarchiques à réviser leur perception du télétravail et les avantages de ce dernier.

Ou entrave à la vie privée...?

Autant cette alternative au traditionnel travail «au bureau» peut effectivement représenter une solution, autant l'intrusion du travail à la maison peut être déstabilisante. En effet, il faut réorganiser son espace de vie, fixer des règles, définir des priorités, poser des limites... mais en fait! N'est-ce pas pareil au bureau? Ne devrait-on pas aussi tenir compte de ces points à sa place de travail «traditionnelle»? Pourquoi est-ce plus compliqué de le faire chez soi et/ou avec des personnes que l'on connaît?

Les questions que l'on se pose obligatoirement aujourd'hui sont importantes et surtout vont façonner l'avenir du travail de demain. Il suffit

de surfer sur le web pour voir pulluler les vidéos et conseils sur l'organisation de son espace de travail et ses activités à la maison pour deviner que l'on est en train de prendre un virage qui va durer plus longtemps que le virus lui-même. Et c'est tant mieux! N'ayons pas peur de ces changements! Utilisons-les! Et le rôle des Ressources Humaines est primordial dans la mise en place et l'application de ces nouveaux modes de fonctionnement qui font interagir les mondes professionnels et privés.

Au travers du savoir-faire, du savoir-être et du savoir-interagir avec les autres, la fonction RH devra porter cette manière inéluctable de revoir les processus et façons de travailler. Les prochaines années promettent beaucoup d'innovations et de créativité et les Ressources Humaines des entreprises devront prendre en main et soutenir cette gestion du changement.

Non, nous ne ressortirons pas les mêmes de cette crise sanitaire! Et c'est tant mieux!

LUDOVIC BRUCHEZ
Président HR Valais

Quelques règles

Symptômes

En cas de symptômes, ne pas autoriser le collaborateur à se présenter au travail. La personne concernée percevra son salaire. La Confédération recommande (sans valeur légale) d'attendre 5 jours avant d'exiger un certificat médical.

Distance

Aménager le lieu de travail de manière à ce que les employés disposent d'une distance suffisante par rapport aux autres personnes (au moins 2 m sinon courte durée seulement).

Risque d'infection

Il appartient à l'employeur de vérifier la nécessité de fournir les équipements de protection et de s'assurer qu'ils sont adaptés et bien utilisés.

Informations sous

<https://helpcenter.easy-gov.swiss/hc/fr-ch> et <https://www.vs.ch/web/coronavirus>

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI

Die CCF AG, Bürgschafts- und Finanzzentrum, ist der Finanzdienstleister von Business Valais, der kantonalen Wirtschaftsförderung. Sie versteht sich als Kompetenzzentrum im Dienste der Walliser Unternehmen und ist für diese eine wichtige Finanzierungsquelle.



sucht eine/n

Betriebswirtschafter/in

Sie bringen mit:

- Höhere Betriebswirtschaftliche Ausbildung (FH/Uni) mit 5 bis 8 Jahren Berufspraxis
- Weiterbildung im Bereich Rechnungslegung und Controlling von Vorteil
- Muttersprache Deutsch mit guten Kenntnissen der französischen Sprache
- Gewohnt, mit oder für Firmenkunden zu arbeiten
- Fähigkeit sowohl selbstständig als auch im Team zu arbeiten
- Sprachgewandtheit im Abfassen von Texten
- Analytisches und vernetztes Denkvermögen
- Offenheit, Dynamik, Kundenfreundlichkeit
- Kenntnisse des Walliser Wirtschaftsgefüges von Vorteil

Ihre Aufgaben:

- Analysieren, vorbereiten und präsentieren von Finanzhilfesuchen, besonders im Tourismusbereich
- Bilanz-, Budget- und Businessplananalysen
- Finanzberatung von Walliser Unternehmen

Wir bieten Ihnen:

- Eine interessante und abwechslungsreiche Aktivität in einem motivierten und dynamischen Team
- Lohn- und Sozialleistungen basierend auf der Lohnabelle des Kantons

Arbeitspensum: 70% - 100%
Stellenantritt: Sofort oder nach Vereinbarung
Arbeitsort: Visp / Sitten

Die Bewerbungsunterlagen sind bis 30. April 2020 an folgende Adresse zu senden: CCF AG, Herr Jacques Métrailler, Direktor, Pré-Fleuri 6, Postfach 286, 1951 Sitten.



COMMUNE DE BAGNES Mise au concours

En remplacement de la titulaire, l'Administration communale de Bagnes met au concours un poste de :

Secrétaire au service des constructions Suppléant(e) de la responsable administrative à 100%

Missions principales :

Travaux de secrétariat dudit service (traitement des dossiers de construction pour mise à l'enquête publique, procès-verbaux de séances, délivrances de permis d'habiter, correspondances, etc.).

Conditions d'engagement :

- être au bénéfice d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une formation jugée équivalente,
- disposer de quelques années d'expérience dans le milieu professionnel, si possible dans un poste similaire,
- être à l'aise dans la rédaction de procès-verbaux et de correspondances,
- faire preuve d'intérêt pour le domaine technique des constructions et bâtiments,
- maîtriser les outils informatiques courants (Microsoft Office) et être prêt/e à se former sur des logiciels spécifiques,
- aimer travailler dans une petite équipe.

Entrée en fonction : 1.6.2020 ou à convenir

Traitement et descriptions de fonction :

Le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la Commune de Bagnes.

Les descriptions de fonction peuvent être consultées sur le site internet www.bagnes.ch. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Cédric Felley, architecte communal (tél. 027 777 11 92).

diplômes de formation, copies des certificats de travail doivent être adressées à l'Administration communale de Bagnes, Service des ressources humaines, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, avec mention « Secrétaire au service des constructions » sur l'enveloppe. Le délai de postulation est fixé au 20 avril 2020, la date du timbre postal faisant foi..



Association
des communes
du Haut-Lac

MISE AU CONCOURS

Afin de compléter le conseil de direction des écoles, l'Association des communes du Haut-Lac (ACHL) met au concours un poste d'

adjoint-e à la direction des écoles (40%)

Vos tâches:

- vous collaborez à la conduite pédagogique et administrative des écoles
- vous soutenez le directeur dans ses tâches

Votre profil:

- vous êtes porteur d'une formation de directeur d'école ou d'une formation jugée équivalente ou vous vous engagez à suivre cette formation
- vous possédez des compétences pédagogiques et organisationnelles
- vous disposez d'un excellent sens de la communication
- vous disposez de bonnes connaissances de l'enseignement dans les degrés 1H à 8H
- vous êtes apte à travailler au sein d'une équipe
- être domicilié ou vous engagez à emménager sur le territoire de l'une des quatre communes de l'ACHL serait un atout

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020

Titres et conditions d'engagement: Selon les dispositions légales en vigueur

Pour tout renseignement complémentaire, la direction des Ecoles du Haut-Lac (024 482 22 00) se tient volontiers à votre disposition.

Les offres de services, avec curriculum vitae, photo, références, extrait du casier judiciaire récent (validité inférieure à six mois), copies des titres et diplômes, sont à adresser à l'Association des communes du Haut-Lac, case postale 10, 1896 Vouvry, **jusqu'au 24 avril 2020.**

Port-Valais, le 10 avril 2020